



Hôtel de Ville

59283 RAIMBEAUCOURT

Raimbeaucourt, le 31 mars 2023

Mesdames, Messieurs,
Les Membres du Conseil Municipal

E.V.

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

Vendredi 07 avril 2023

à 19 heures

En Mairie – Salle des Mariages

L'ordre du jour est le suivant :

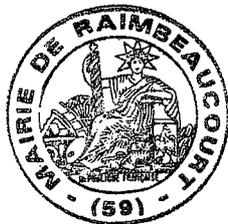
1. Construction d'une salle de sport à Raimbeaucourt – Présentation et adoption d'un préprogramme.
2. Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport à Raimbeaucourt : concours de maîtrise d'œuvre, constitution du jury de concours, fonctionnement, primes, indemnités des personnes qualifiées.
3. Opération Le Village :
 - retrait de la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020
 - cession à Norevie de la parcelle B 3355 pour 768 m² et de la parcelle ZE 25 pour 124 m²
4. Fonds vert – Rénovation des parcs luminaire d'éclairage public – Demande de subvention.
5. Détermination des taux des taxes locales pour 2023.
6. Acquisition de matériels divers – Imputation à la section d'investissement.
7. Présentation et vote du budget primitif de la commune – Exercice 2023.
8. Adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique – La fibre numérique 5962
9. Recours au service civique.
10. Instauration d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.
11. Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT).
12. Questions diverses.

A NOTER : Les documents listés ci-après, inclus dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie, sont consultables sur le site Internet de la commune www.raimbeaucourt.fr.

Points n°	
	<i>Ordre du jour – Note de synthèse</i>
1	<i>Construction d'une nouvelle salle de sports - Préprogramme</i>
3	<i>Délibération du 29/09/2020, avis des domaines, plan de vente</i>
5	<i>Etat 1259 COM</i>
7	<i>Budget primitif 2023 – Détail de l'investissement – Etats des Dépenses Engagées Non Mandatées (DENM) et des Restes à Réaliser (RAR)</i>
8	<i>Convention d'adhésion à la centrale d'achats – Convention relative aux prestations numériques et accompagnement sur les services numériques – Annexes 1, 2 et 3</i>
11	<i>Arrêté du 09 février 2023 visé le 09 mars 2023</i>
11	<i>Arrêté du 09 mars 2023</i>
11	<i>Arrêté du 07 mars 2023</i>
11	<i>Arrêté du 09 mars 2023</i>
11	<i>Arrêté du 21 mars 2023</i>
11	<i>Arrêté du 17 mars 2023</i>

Les Raimbeaucourtois sont également informés de la date de la réunion par le biais de l'application smartphone.

Un exemplaire du pouvoir est joint au présent envoi en cas de besoin.



Le Maire

Alain MENSION.